

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73122

Objet

BÂTIMENTS & OUVRAGES
COMBINAUX.

Entretien des installa-
tions de chauffage central,
plomberie, sanitaire, zinguerie

AVENANT N° 1 marché VIDEAU

DATE DE CONVOCATION

7 Juillet

DATE D'AFFICHAGE

7 Juillet

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 19
Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le douze juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. M. TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, LACHAUD, BERLAND,
DELAIR, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, PAPEAU, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Maître TAP par Melle FOUCHÉ

Absents : MM. de LIPKOWSKI, DUFOUR, RIVIERE, DOIREAU, BROTRÉAU,
Dr. DOMEQ.

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 10 Janvier 1973 le Conseil Municipal
a décidé de conclure un marché de gré à gré avec l'Entreprise
VIDEAU & Fils, rue Voltaire à Rochefort s/Mer, pour l'entretien
et le dépannage des installations de chauffage central, plomberie,
sanitaire, couverture, zinguerie, au cours de l'année 1973, le
montant dudit marché étant estimé à 50.000 Frs, toutes taxes compri-
ses.

Le montant des travaux exécutés à ce jour atteint celui du
marché, il importe en conséquence de conclure un avenant avec l'en-
treprise, aux conditions du marché initial, afin de permettre
d'assurer l'entretien et le dépannage des installations précitées,
au cours du second semestre 1973, la dépense correspondante étant
estimée à 30.000 Frs, toutes taxes comprises.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur le projet d'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Travaux, réunie
le 11 Juillet 1973,

Vu le projet d'avenant,

Considérant la nécessité de disposer d'une entreprise spécialisée pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage, plomberie, sanitaire, couverture, zinguerie, au cours du second semestre 1973,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un avenant n° 1 au marché de gré à gré intervenu entre l'Entreprise VIDEAU & Fil, s rue Voltaire à ROCHEFORT S/mer et la Ville, le 10 Janvier 1973,
- de porter le montant du marché de CINQUANTE MILLE Francs (50.000 Frs) toutes taxes comprises, à QUATRE VINGT MILLE Francs (80.000 Frs) toutes taxes comprises.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 932.200, article 6312 du budget primitif de l'exercice 1973.

Fait et délibéré les jour, mois et ansusdits
Ont signé au registre M. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 24 JUIL. 1973
Le Sous-Préfet.



[Handwritten signature]